

Bordereau attestant l'exactitude des informations - STRASBOURG - 6752 - Documents
comptables (B-C) - Dépôt le 30/07/2024 - 9514 - 1955 B 00018 - 558 500 187 - HOLDING
SOPREMA



KPMG SA
9 avenue de l'Europe
Espace Européen de l'Entreprise
67300 Schiltigheim



CABINET GROSS-HUGEL SA
53, rue du Général Offenstein
67100 Strasbourg

Holding Soprema S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022
Holding Soprema S.A.
15 rue de Saint Nazaire - 67100 STRASBOURG
Ce rapport contient 32 pages
Référence : FP-232-074

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

CABINET GROSS-HUGEL SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social :
53, rue du Général Offenstein
67100 Strasbourg



KPMG SA
9 avenue de l'Europe
Espace Européen de l'Entreprise
67300 Schiltigheim



CABINET GROSS-HUGEL SA
53, rue du Général Offenstein
67100 Strasbourg

Holding Soprema S.A.

15 rue de Saint Nazaire - 67100 STRASBOURG

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de la société Holding Soprema S.A.,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Holding Soprema S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans :

- la note « 1.2 Sociétés non consolidées » de l'annexe qui expose les motifs de non-consolidation de certaines sociétés ;
- la note « 1.3 Comparabilité des comptes » de l'annexe qui décrit l'intégration des sociétés Can-Cell Groupe, Majster Pol, Margueron, Fibrotermica Hungary, YBS, Five Isolanti, JBS Participations et Tropical Roofing Products et qui donne une information chiffrée sur l'impact de l'entrée de ces sociétés dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2022.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les écarts d'acquisition, les créances et les stocks.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Schiltigheim, le 15 juin 2023

KPMG S.A.

Frédéric PIQUET

Associé

Strasbourg, le 15 juin 2023

CABINET GROSS-HUGEL S.A.

Frédéric LUGNIER

Associé

BILAN CONSOLIDE**GROUPE SOPREMA**

<i>ACTIF, en millions d'EUR</i>	2022	2021
Immobilisations incorporelles	263	198
Immobilisations corporelles	743	644
Immobilisations financières	171	103
ACTIF IMMOBILISE	1 177	945
Stocks	693	538
Créances	1 008	811
Disponibilités	594	552
TOTAL ACTIF	3 472	2 846

<i>PASSIF, en millions d'EUR</i>	2022	2021
CAPITAUX PROPRES	1 955	1 628
Provisions pour risques et charges	107	98
Emprunts et dettes financières diverses	604	422
<i>Dettes Financière Nette</i>	<i>10</i>	<i>- 130</i>
Dettes d'exploitation	806	698
TOTAL PASSIF	3 472	2 846

CONFIDENTIEL

COMPTE de RESULTAT CONSOLIDE

<i>En millions d'EUR</i>	2022	2021
Chiffre d'affaires	4 825	3 741
Résultat d'exploitation	482	377
Résultat financier	-	8
Résultat exceptionnel	5	15
Impôts sur les bénéfices	129	103
Résultat net de l'ensemble consolidé	358	297
Résultat - part du groupe	356	294

GROUPE SOPREMA

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES

EXERCICE 2022

1. Informations relatives au périmètre de consolidation

1.1 Périmètre de consolidation

Pays	Sociétés	Siège Social	% de contrôle	
			31/12/2022	31/12/2021
	<u>Société consolidante</u>			
France	HOLDING SOPREMA	Strasbourg (67)		
	<u>Intégration globale</u>			
France	ADEXSI	Luynes (37)	91,00%	91,00%
France	LANGETHERMO	Luynes (37)	99,80%	99,80%
France	BLUETEK	Luynes (37)	100,00%	100,00%
France	SOUCHIER-BOULLET	Collegien (77)	100,00%	100,00%
France	TELLIER BRISE SOLEIL	Chemille-en-anjou (49)	100,00%	100,00%
Royaume Uni	ADEXSI UK	Barry	84,92%	84,92%
Suisse	AEZ	Zürich	100,00%	100,00%
France	BAUMERT	Erstein (67)	100,00%	100,00%
France	CCS INTERNATIONAL	Mondeville (14)	100,00%	100,00%
France	COLLIN	La Chapelle St Luc (10)	100,00%	99,90%
France	DESCHAMPS	Aubervilliers (93)	100,00%	99,99%
France	DISFEB	Biarritz (64)	100,00%	100,00%
France	GCEB	Saint-Germain- les-Corbeil (91)	100,00%	100,00%
France	GIRARD HERVOUET	Clisson (44)	100,00%	100,00%
France	JEANNIN	Issy Les Moulinaux (92)	100,00%	100,00%
France	PL MAITRE	Rambervilliers (88)	100,00%	100,00%
France	SAED	Illkirch – Graffenstaden (67)	100,00%	100,00%
France	SBE	Villenave d'omon (33)	100,00%	99,97%
France	SIA	Taverny (95)	100,00%	100,00%
France	SMB	Ploufragan (22)	100,00%	99,98%
France	SNPR	Rennes (35)	100,00%	100,00%
France	SOPREMA ENTREPRISES	Strasbourg (67)	100,00%	100,00%
France	SOTEBA	Montreuil-Juigne (49)	100,00%	100,00%
France	CHARPENTES FOURNIER	Le-Poire-Sur-Vie (85)	100,00%	100,00%
France	CMCA	Aire-sur-l'Adour (40)	100,00%	100,00%
France	MARGUERON	Belley (01)	100,00%	
France	JBS PARTICIPATIONS	Belley (01)	100,00%	
Allemagne	ESSERTEC	Grevenbroich	100,00%	100,00%
Allemagne	SOPREMA GMBH	Mannheim	100,00%	100,00%
Allemagne	FIBROLITH	Kempenich	100,00%	100,00%
Allemagne	MCL	Kehl	100,00%	100,00%
Belgique	SOPREMA NV	Grobbendonk	99,99%	99,99%
Belgique	SIBLI HOLDING	Andenne	99,00%	99,00%
Danemark	SOPREMA A/S	Hedensted	100,00%	100,00%
Egypte	SOPREMA EGYPT	Alexandrie	76,00%	76,00%
Espagne	SOPREMA IBERIA	Castellbisbal	100,00%	100,00%
Espagne	TRAXPO	Tarragone	100,00%	100,00%
Italie	SOPREMA ITALIA	Chignolo d'Isola	100,00%	100,00%
Italie	ISOLTEMA	Longiano	100,00%	100,00%
Italie	FIVE ISOLANTI	Ghiardo	100,00%	
Irlande	SOPREMA Irlande	Dublin	100,00%	100,00%
France	DURGALITH	Gennevilliers (92)	99,96%	99,96%

Pays	Sociétés	Siège Social	% de contrôle	
			31/12/2022	31/12/2021
France	SOPREMA	Strasbourg (67)	100,00%	100,00%
France	NMC	La Possession – Réunion (97-4)	100,00%	100,00%
France	NESTA	Mundolsheim (67)	100,00%	100,00%
France	PAVAFRANCE	Golbey (88)	100,00%	100,00%
France	SOPRASOLAR	Clichy (92)	100,00%	100,00%
France	OLIN	Saint-Pierre-de-Chandieu (69)	100,00%	100,00%
France	SEBISOLE	Orly (94)	80,00%	80,00%
France	ATI FRANCE	Dagneux (01)	100,00%	100,00%
Autriche	SOPREMA AUTRICHE	Hart bei Graz	100,00%	100,00%
Brésil	SOPREMA LTDA	Sao Paulo	100,00%	100,00%
Luxembourg	RWT	Luxembourg	100,00%	100,00%
Luxembourg	VAN DALE HOLDING	Luxembourg	100,00%	100,00%
Pays-Bas	ROYAL ROOFING MATERIALS	Wijchen	100,00%	100,00%
Pays-Bas	TROELSTRA & DEVRIES HOLDING	Ijlst	100,00%	100,00%
Pays-Bas	SOPREMA BV	Ijlst	100,00%	100,00%
Pays-Bas	FONS MEEDER BV	Zwijndrecht	100,00%	100,00%
Pologne	TERMO ORGANIKA	Cracovie	100,00%	100,00%
Pologne	SOPREMA POLSKA	Varsovie	100,00%	100,00%
Pologne	MAJSTER POL	Ceglow	100,00%	
Portugal	SOPREMA PORTUGAL	Alpiarça	100,00%	100,00%
Suède	SOPREMA SUEDE	Helsingborg	100,00%	100,00%
Suisse	SOPREMA SUISSE	Spreitenbach	100,00%	100,00%
Suisse	PAVATEX AG	Fribourg	100,00%	100,00%
Suisse	SOPREMA HOLDING SUISSE	Spreitenbach	99,63%	99,63%
Royaume Uni	SOPREMA UK	Witham	100,00%	100,00%
Royaume Uni	YBS	Creswell	100,00%	
Hongrie	FIBROTERMICA HUNGARY	Nyirad	100,00%	
Russie	MK	Samara	100,00%	100,00%
Turquie	SOPREMA TURQUIE	Istanbul	99,75%	99,75%
Canada	CONVOY SUPPLY GROUPE	Surrey	100,00%	100,00%
Canada	GESTION SOPREMA CANADA	Drummondville (Québec)	100,00%	100,00%
Canada	SOPREMA CANADA INC	Drummondville (Québec)	100,00%	100,00%
Canada	MODULR TS	Cocagne	100,00%	100,00%
Canada	CAN CELL GROUPE	Edmonton	100,00%	
Chine	SOPREMA CHINA	Jiangsu Changzhou	100,00%	100,00%
Chine	SOPREMA SHANGHAI	Shanghai	100,00%	100,00%
EAU	SOPREMA for Manufacturing Waterproofing Materials LLC	Abu Dhabi	100,00%	100,00%
USA	CHEMLINK	Schoolcraft (Michigan)	100,00%	100,00%
USA	SOPREMA USA INC	Wadsworth (Ohio)	100,00%	100,00%
USA	PERFORMANCE ROOF SYSTEMS	Kansas City	100,00%	100,00%
USA	TROPICAL ROOFING PRODUCTS	Hallalande	100,00%	
USA	SOPREMA INC USA	Wadsworth (Ohio)	100,00%	100,00%

Les opérations de fusion suivantes ont eu lieu sur l'exercice, entre sociétés du groupe, ce qui n'a généré aucun impact sur les comptes 2022 :

- Sibli fusionnée dans Sibli holding
- KDB Isolation fusionnée dans ATI France
- Soprema Brésil fusionnée dans Soprema LTDA (ex-Denver)
- AS2M tupée dans GH

1.2 Sociétés non consolidées

Les sociétés dans lesquelles le Groupe a cessé d'exercer ou n'exerce pas une influence notable sont dé-consolidées ou non consolidées et évaluées à leur valeur d'utilité.

Ne font pas partie également du périmètre de consolidation les sociétés de faible importance après élimination des opérations internes au Groupe, ou en situation de fin d'activité.

En outre, ne sont pas intégrées au périmètre de consolidation les sociétés d'exploitation significatives suivantes, du fait notamment de leur prise de contrôle en fin d'exercice ou des difficultés à obtenir une information financière fiable dans des délais compatibles avec le calendrier d'arrêté des comptes :

En KEUR

Sociétés par zone géographique	Chiffre d'affaires (K€)	Capitaux propres (K€)	Résultat de l'exercice (K€)	Valeur nette comptable de la participation (K€)	% de détention	OBSERVATIONS
Europe du Sud (combiné)	51 682	25 783	2 859	52 671	100%	Prises de contrôle majoritaire au cours de l'exercice 2022
France (combiné)	65 308	15 205	2 370	40 052	100%	Prises de contrôle majoritaire au cours du deuxième semestre 2022
Amérique du Sud (combiné)	27 902	4 770	1 760	13 971	100%	Prises de contrôle majoritaire au cours du deuxième semestre 2022
	144 892		6 989	106 694		

1.3 Comparabilité des comptes

Les sociétés suivantes ont fait leur entrée dans le périmètre de consolidation au 1/01/2022 :

Can-Cell Groupe (CAN)	Fibrotermica Hungary (HUN)	Five Isolanti (ITA)
Majster Pol (POL)	YBS (GBR)	JBS Participations (FRA)
Margueron (FRA)		

Les sociétés suivantes ont fait leur entrée dans le périmètre de consolidation au 1/05/2022 :

Tropical Roofing Products (USA)

Incidences sur les comptes 2022 des mouvements de périmètre au cours de l'exercice 2022 :

- Chiffre d'affaires	+ 201 877 KE
- Résultat d'exploitation (avant dot. prov. écarts d'acquisition)	+ 16 844 KE
- Dot. prov. écarts d'acquisition	- 8 394 KE
- Résultat consolidé (part du groupe)	+ 4 613 KE

La société Polidecor, qui ne faisait pas partie du groupe, a fusionné dans la société Soprema Italie sur l'exercice. De plus la société Soprema Hongrie a fusionné dans la société Fibrotermica Hungary.

1.4 Date de clôture

L'ensemble des sociétés du groupe clôturent leurs comptes au 31/12.

Par exception, nous avons pris en compte les comptes de la société Sebisole au 30/09 (date de clôture annuelle de la filiale).

2. Principes comptables, méthodes d'évaluation et modalités de consolidation

2.1 Principes généraux

Les états financiers individuels des sociétés du groupe, arrêtés au 31 décembre, sont établis selon les principes comptables en vigueur, et sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour l'établissement des états financiers consolidés. Ces principes, appliqués de manière constante, sont conformes à la réglementation française sur les comptes consolidés (règlement ANC 2020-01).

2.2 Méthodes de consolidation

La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des sociétés significatives que le groupe contrôle de manière durable et de manière exclusive par détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote.

Les sociétés dans lesquelles le groupe a le pouvoir d'exercer une influence notable sur la gestion et la politique financière sont mises en équivalence, l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20 % des droits de vote sont détenus. Cette méthode consiste à substituer à la valeur comptable des titres de participation la quote-part du groupe dans les capitaux propres de ces sociétés à la date d'acquisition, augmentée de la quote-part dans les résultats postérieurs, sous déduction des dividendes reçus après cette date.

Les participations répondant aux critères ci-dessus, mais ne présentant pas à leur date d'acquisition de caractère durable de détention ou dont l'exploitation normale n'a pas débuté, ne sont pas consolidées. Ces participations sont évaluées à leur coût d'acquisition, minoré d'une dépréciation si elle est nécessaire.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes au groupe (plus-values, dividendes, ...).

2.3 Immobilisations incorporelles

Écarts d'acquisition positifs

L'écart constaté à l'occasion d'une prise de participation entre le prix d'acquisition d'une société consolidée et l'évaluation totale de ses actifs et passifs identifiés est inscrit sous la rubrique « écart d'acquisition » à l'actif du bilan.

Les écarts d'acquisition dégagés en monnaie étrangère au titre des entreprises étrangères, sont convertis, comme tous les autres actifs et passifs de l'entreprise détenue, au cours de clôture.

Les compléments de prix et les réductions de prix d'acquisition des sociétés consolidées sont imputés sur les écarts d'acquisition.

Des tests de valeur sont réalisés lorsque des indices de perte de valeur significative sont identifiés. Dans l'hypothèse où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, un amortissement exceptionnel de l'écart d'acquisition est comptabilisé.

Ainsi un amortissement complémentaire de 4 759 KE a été enregistré dans les comptes de l'exercice 2022 (0 KE en 2021).

Le Groupe applique depuis l'exercice ouvert le 1/01/2016 les nouvelles dispositions réglementaires relatives au suivi des écarts d'acquisition telles que prévues par le règlement ANC n°205-07 du 23 novembre 2015 modifiant l'annexe du règlement n°99-02 du 29 avril 1999 du CRC relatif aux comptes consolidés des sociétés commerciales.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un amortissement sur les durées suivantes :

Ecarts d'acquisition constatés avant le 1/01/2016 :

- filiales travaux : 10 ans
- filiales industrielles (étanchéité bitume) : 15 ans
- filiales industrielles (hors étanchéité bitume) et distribution : 20 ans

Les plans d'amortissement initiaux de ces écarts d'acquisition n'ont pas été modifiés.

Ecarts d'acquisition constatés depuis le 1/01/2016 :

Les nouvelles dispositions réglementaires sus-mentionnées prévoient que les écarts d'acquisition ne sont plus systématiquement amortis :

- En l'absence de limite prévisible à leur durée d'utilisation, les écarts d'acquisition ne sont pas amortis.
- Les écarts d'acquisition dont la durée d'utilisation est limitée sont amortissables sur cette durée, ou lorsqu'elle ne peut pas être déterminée de façon fiable, sur 10 ans.

Pour 2022, la durée d'utilisation des écarts d'acquisition n'a pas pu être déterminée de façon fiable.

Ecarts d'acquisition négatifs

Un écart d'acquisition négatif correspond généralement soit à une plus-value potentielle du fait d'une acquisition effectuée dans des conditions avantageuses, soit à une rentabilité insuffisante de l'entreprise acquise.

L'excédent négatif éventuel est rapporté au résultat sur une durée qui reflète les hypothèses retenues et les conditions déterminées lors de l'acquisition.

1^{ère} consolidation d'une entreprise contrôlée depuis plusieurs exercices

Les valeurs d'entrée et l'écart d'acquisition sont déterminés comme si cette première consolidation était intervenue effectivement à la date de prise de contrôle. Les résultats accumulés par cette entreprise depuis la prise de contrôle sont inscrits en résultat exceptionnel, après déduction des dividendes reçus par le groupe et amortissement de l'écart d'acquisition.

Frais de recherche

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges de la période.

Frais de développement

Conformément aux dispositions du règlement ANC 2020-01, les frais de développement sont comptabilisés à l'actif du bilan lorsqu'ils répondent aux critères d'activation.

Les frais de développement, lorsqu'ils sont immobilisés sont amortis sur la durée d'utilisation estimée du projet. Toutefois, lorsque leur durée d'utilisation ne peut être déterminée de manière fiable, les frais de développement sont amortis sur une durée maximale de cinq ans.

2.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur prix de revient d'origine, abstraction faite de toute charge financière et après élimination des éventuelles plus-values de cessions internes.

Les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de crédit-bail d'un montant significatif sont inscrites à l'actif du bilan consolidé et amorties selon les règles du groupe.

L'endettement correspondant figure au poste "emprunts et dettes financières diverses" pour le montant du capital restant dû à la fin de l'exercice.

Les amortissements sont généralement calculés sur la durée d'utilisation estimée des immobilisations selon les méthodes suivantes :

Constructions	15 à 30 ans,	linéaire
Agencements et aménagements	10 à 15 ans,	linéaire
Installations techniques, matériel et outillage	3 à 8 ans,	linéaire
Matériel de laboratoire	5 ans,	linéaire
Matériel de transport	4 à 6 ans,	linéaire
Mobilier de bureau	5 à 10 ans,	linéaire
Matériel de bureau	5 à 10 ans,	linéaire
Matériel informatique	3 à 5 ans,	linéaire

Les amortissements des sociétés dont les règles, au niveau social, divergent de manière significative par rapport aux règles du groupe, font l'objet d'un retraitement (pour leur montant net de l'impôt différé).

Il en est ainsi en particulier pour les amortissements exceptionnels ou dérogatoires.

2.5 Contrats de crédit bail et contrats assimilés

Un contrat de location-financement a pour effet de transférer au preneur l'essentiel des avantages et des risques inhérents à la propriété du bien, que la propriété soit ou non transférée à la fin du contrat. Les biens pris en location-financement sont considérés comme ayant été achetés à crédit.

Ces biens sont inscrits à l'actif immobilisé pour la valeur figurant au contrat, à l'exception de ceux dont la valeur n'est pas significative. Ils sont amortis sur leur durée de vie économique.

Au passif du bilan consolidé est inscrite une dette correspondant aux montants des engagements financiers restant dus sur les contrats. Les loyers sont ventilés entre remboursement de la dette et charges financières. Le plan de remboursement de la dette est déterminé en tenant compte de la dégressivité des intérêts.

2.6 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur valeur d'acquisition (frais d'acquisition inclus) et dépréciées, le cas échéant, par voie de provision, si leur valeur de marché à la clôture est inférieure à cette valeur d'acquisition.

Pour les titres de participation, la valeur de marché est fonction de la quote-part de situation nette détenue dans la filiale, du résultat de l'exercice écoulé, des distributions opérées, des perspectives d'évolution et/ou des opérations en capital.

2.7 Stocks et en cours

Les stocks de matières premières et de marchandises sont valorisés au dernier prix d'achat connu (frais d'acquisition inclus). Les stocks de produits finis sont valorisés à leur coût de production (prix de revient standard réactualisé en fin d'année en fonction des coûts réels).

Ces éléments font, sauf disponibilité d'informations économiques spécifiques, l'objet d'une dépréciation par voie de provision, selon la règle suivante :

Stocks sans consommation sur l'exercice	:	100%
Délai de consommation des stocks supérieur à 3 ans	:	50%
Délai de consommation des stocks compris entre 1 et 3 ans	:	25%

Les opérations réalisées dans le cadre de l'activité travaux suivent la méthode de l'avancement : le chiffre d'affaires et le résultat relatifs aux chantiers en cours sont constatés en fonction du degré d'avancement.

Cette méthode consiste :

- à prendre en compte le chiffre d'affaires et le résultat des contrats en cours en fonction du degré d'avancement atteint,
- et à provisionner la totalité des pertes à terme en cas de contrat déficitaire, indépendamment du degré d'avancement atteint.
- Lorsque le résultat à terminaison ne peut être estimé de manière fiable, aucun profit n'est dégagé. Le montant inscrit en chiffre d'affaires est limité à celui des charges ayant concouru à l'exécution du contrat.

Le pourcentage d'avancement et des revenus à comptabiliser est déterminé sur la base d'une mesure de l'avancement par les coûts et repose sur des estimations fondées sur le suivi des travaux et la prise en compte d'aléas basée sur l'expérience acquise.

Par conséquent, des ajustements des estimations initiales peuvent intervenir tout au long de la vie du contrat et avoir des effets sur les résultats futurs.

Dans le cas où la prévision à fin de contrat fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable.

2.8 Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur de facturation. Sous déduction de la prise en charge, le cas échéant, par l'Assurance Crédit, les créances clients font l'objet d'une dépréciation selon la règle suivante :

Créances clients locales

- provision à 25% pour les factures échues depuis plus de 6 mois,
- provision à 50% pour les factures échues depuis plus de 1 an,
- provision à 100% pour les factures échues depuis plus de 2 ans.

Créances clients à l'export

- provision à 50% pour les factures échues depuis plus de 6 mois,
- provision à 100% pour les factures échues depuis plus de 1 an.

Créances clients contentieuses

- clients en redressement ou en liquidation judiciaire : provision de 100% de la créance HT,
- autre dossier : 50% lorsque la créance HT devient douteuse, 100% un an après.

Les créances client faisant l'objet d'escompte en compte sont enregistrées en trésorerie et les engagements sont mentionnés hors bilan dans la rubrique effets escomptés non échus.

2.9 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition, hors frais d'acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres cédés a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Les valeurs mobilières ont été dépréciées par voie de provision afin de tenir compte :

- pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice,
- pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

2.10 Provisions réglementées

Les provisions réglementées, à caractère purement fiscal, sont retraitées et portées dans les comptes de réserves pour leur montant net d'impôt à l'ouverture de l'exercice, et dans le compte de résultat pour les dotations et reprises de l'exercice.

L'impôt différé en découlant est constaté par voie de provision.

2.11 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont classées en capitaux propres. Elles font l'objet d'une intégration au résultat de l'exercice au même rythme que l'amortissement des actifs qu'elles financent.

Il n'a pas été calculé d'impôt différé passif sur ces subventions dans la mesure où elles financent des actifs amortissables.

2.12 Provisions pour risques, pertes et charges

Les provisions pour risques, pertes et charges sont calculées en fonction d'évaluations faites à la clôture de l'exercice.

Conformément aux méthodes de référence énoncées par le règlement ANC n° 18-01, une provision est constituée au bilan pour les engagements de retraite et prestations assimilées, pour la part non couverte par un contrat d'assurance. Le passif social est actualisé chaque année en tenant compte de l'évolution des hypothèses de calcul démographiques et financières.

2.13 Impôt sur les résultats

La charge d'impôt sur les résultats correspond à l'impôt exigible corrigé des impôts différés.

Les impôts différés tant actifs que passifs, concernent pour l'essentiel l'imposition des décalages temporaires, des retraitements de consolidation et de la neutralisation des profits intra-groupe. Ils sont constatés suivant la méthode du report variable sur toutes les différences temporaires existant aux taux d'impôt de l'exercice applicable dans chaque pays, corrigé des évolutions futures connues à la clôture de l'exercice.

Les actifs d'impôts différés excédant les passifs d'impôts différés sont constatés dès lors que leur récupération est probable, notamment en cas d'existence de déficits fiscaux.

	2022
Impôt différé net (passif) au 31/12/2021	28 548
Incidence des variations de périmètre	- 57
Incidence des effets de conversion	- 50
Incidence des reclassifications	108
Variation par le résultat de l'exercice	- 3 956
Impôt différé net (passif) au 31/12/2022	24 593
<i>dont impôts différés actifs</i>	<i>- 25 092</i>
<i>dont impôts différés passifs</i>	<i>49 685</i>

2.14 Conversion des éléments en devises

La monnaie de consolidation est l'euro.

Les bilans des sociétés étrangères libellés en devises ont été convertis aux taux de clôture au 31 décembre 2022 (comparés au 31 décembre 2021).

Les comptes de résultat des sociétés étrangères libellés en devises ont été convertis aux taux moyens de l'exercice 2022 (comparés aux taux moyens de l'exercice 2021).

	<u>2022</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2021</u>
	<i>Taux de clôture</i>	<i>Taux moyen</i>	<i>Taux de clôture</i>	<i>Taux moyen</i>
EUR / AED	3,94	3,89	4,18	4,33
EUR / BRL	5,64	5,44	6,31	6,38
EUR / CAD	1,44	1,37	1,44	1,48
EUR / CHF	0,98	1,00	1,03	1,08
EUR / CNY	7,36	7,08	7,19	7,63
EUR / DKK	7,44	7,44	7,44	7,44
EUR / GBP	0,89	0,85	0,84	0,86
EUR / PLN	4,68	4,69	4,60	4,57
EUR / RUB	75,66	72,15	85,30	87,15
EUR / SEK	11,12	10,63	10,25	10,15
EUR / TRY	19,96	17,41	15,23	10,51
EUR / USD	1,07	1,05	1,13	1,18

L'écart généré par la conversion du bilan et du compte de résultat à des taux différents a été porté dans les réserves consolidées.

2.15 Instruments financiers à terme

Le traitement comptable des positions ouvertes isolées est appliqué suite à l'analyse des contrats d'instruments financiers à terme existant au 31 décembre 2022.

Ces instruments financiers sont évalués par référence à une valeur de marché ou par application de modèles et techniques d'évaluation généralement admis à chaque date de clôture.

Les instruments financiers ainsi que les variations de valeur de ces instruments sont comptabilisés au bilan dans les comptes « Autres créances » et « Autres dettes ». La constatation d'une moins value latente donne également lieu à la comptabilisation d'une provision pour pertes sur contrats.

Il n'y a plus de contrat d'instruments financiers à terme ouvert au 31 décembre 2022.

2.16 Présentation du compte de résultat

Les escomptes de règlement sont présentés en résultat d'exploitation.

Les gains et pertes de change réalisés sur créances et dettes commerciales sont enregistrés en résultat d'exploitation.

La participation des salariés est présentée dans les charges de personnel.

2.17 Contexte géopolitique

Depuis le 24 février 2022, la Russie est entrée en guerre avec l'Ukraine, visant à déstabiliser la souveraineté de ce pays. L'Organisation des Nations Unies, suivie des Etats-Unis, et de l'Union Européenne ont adopté des sanctions économiques internationales contre la Russie, visant à sanctionner ses agissements. Ce contexte géopolitique a des répercussions certaines sur l'économie mondiale.

La société surveille de près l'évolution de ce contexte, et des sanctions internationales et met en œuvre toutes les actions à sa disposition pour réduire son exposition. A ce jour, les engagements économiques sur cette zone sont peu significatifs à l'échelle du Groupe.

2.18 Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2022, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun évènement important susceptible de peser sur l'évolution normale du groupe n'a été portée à notre connaissance.

3. Présentation des postes du bilan et de leur variation

Cf. tableaux joints ci-après

3.1 Ecart d'acquisition

3.2 Tableau des flux des immobilisations

3.3 Tableau des flux des amortissements et provisions

3.4 Variation des capitaux propres

3.5 Tableau de flux de trésorerie

3.6 Provisions pour risques et charges

3.7 Echancier des immobilisations et dettes financières

4. Présentation des postes du compte de résultat / Autres

Cf. tableaux joints ci-après

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires

4.2 Effectifs

4.3 Engagements hors bilan

Groupe SOPREMA

3.1

Écart d'acquisition (en KEUR)

	Valeurs brutes	Amort. antérieur	Amort. de l'exercice	Net 2022	Net 2021
Écarts d'acquisition positifs					
A Nouveau	469 448	277 598	32 667	159 183	159 386
Correction de valeur				-	486
Mouvement de périmètre				-	6 815
Nouvelle acquisition	100 742		8 815	91 927	22 158
Cession				-	-
Ecart de conversion	6 411	1 396	- 386	5 401	3 006
TOTAL	576 601	278 994	41 096	256 511	191 851
Écarts d'acquisition négatifs					
A Nouveau	28 548	28 548		-	-
Mouvement de périmètre				-	-
Nouvelle acquisition				-	-
Cession				-	-
Reprise				-	-
Ecart de conversion				-	-
TOTAL	28 548	28 548	-	-	-
Total amortissement de l'exercice			41 482		

Groupe SOPREMA

3.2

Flux des immobilisations (en KEUR)

	A Nouveau	Mouv. Périmètre	Augmentation	Diminution	Autres variations	Ecart de conversion	Solde
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-	-
Frais de recherche & développement	1 250	-	395	-	-	-	1 645
Concessions, brevets, licences	17 913	278	1 578	- 2 268	37	- 8	17 530
Fonds de commerce	9 345	14	26	-	-	- 9	9 376
Autres immobilisations incorporelles	4 084	193	104	- 6	- 10	8	4 373
Ecart d'acquisition	469 449	100 741	-	-	-	6 411	576 601
TOTAL	502 041	101 226	2 103	- 2 274	27	6 402	609 525
Immobilisations corporelles							
Terrains	72 330	610	1 939	- 5	174	351	75 399
Constructions	375 506	7 223	18 075	- 2 030	9 056	1 832	409 662
Installations tech, mat et outillages ind.	704 523	29 583	35 447	- 4 021	33 948	3 105	802 585
Autres immobilisations corporelles	216 427	6 032	26 113	- 9 878	2 334	187	241 215
Immobilisations corporelles en cours	44 738	1 978	68 544	- 6	- 39 901	481	75 834
Avances et acomptes s/ immo corp.	10 299	337	15 007	- 39	- 5 640	26	19 990
TOTAL	1 423 823	45 763	165 125	- 15 979	- 29	5 982	1 624 685
Immobilisations financières							
Titres de participation non consolidés	91 800	- 45 585	121 294	- 9	- 21	- 339	167 140
Créances ratt. à des participations non conso.	10 239	- 6 873	2 482	- 1 454	90	62	4 546
Prêts	6 148	-	2 311	- 1 831	-	117	6 745
Autres immobilisations financières	10 888	94	3 591	- 996	-	112	13 689
TOTAL	119 075	- 52 364	129 678	- 4 290	69	- 48	192 120

Groupe SOPREMA

3.3

Flux des amortissements et des provisions (en KE)

	A Nouveau	Mouv. Périmètre	Dotation de l'exercice	Cession / Diminution	Autres variations	Ecart de conversion	Solde
Amort / Immobilisations incorporelles							
Amort / Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-	-
Amort / Frais de recherche & développement	1	-	273	-	-	-	274
Amort / Concessions, brevets, licences	14 052	181	1 060	- 2 229	-	- 25	13 039
Amort / Fonds de commerce	9 345	-	41	-	-	- 10	9 376
Amort / Autres immobilisations incorporelles	3 449	99	150	- 6	46	-	3 738
Amort / Ecart d'acquisition	277 598	-	41 482	-	-	1 010	320 090
TOTAL	304 445	280	43 006	- 2 235	46	975	346 517
Amort / Immobilisations corporelles							
Amort et prov. / Terrains	18 083	-	1 959	- 5	- 23	110	20 124
Amort / Constructions	179 017	2 973	15 431	- 1 662	25	853	196 637
Amort / Instal. tech, mat et outillages ind.	442 364	19 401	46 458	- 4 482	- 1 181	2 052	504 612
Amort / Autres immobilisations corporelles	140 276	4 111	23 492	- 8 735	1 157	103	160 404
TOTAL	779 740	26 485	87 340	- 14 884	- 22	3 118	881 777
Prov / Immobilisations financières							
Prov / Titres de participation IG / IP	14 498	-	4 039	- 9	-	-	18 528
Prov / Créances ratt. à des part. non conso.	242	-	1 840	- 111	-	-	1 971
Prov / Prêts	1 307	-	-	- 1 320	-	36	23
Prov / Autres immobilisations financières	29	-	27	-	-	-	56
TOTAL	16 076	-	5 906	- 1 440	-	36	20 578

Groupe SOPREMA

3.4

Variation des capitaux propres consolidés - part du groupe (en KE)

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Subventions	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Total capitaux propres
Situation à la clôture 2020	55 000	128	1 109 159	4 195	200 664	- 23 063	1 346 083
Variation de capital							-
Résultat 2021					294 272		294 272
Dividendes versés					- 65 050		- 65 050
Résultat non distribué			135 614		- 135 614		-
Subventions d'invest.				591			591
Ecart de conversion			27			46 493	46 520
Variation de périmètre et % d'intérêts			- 2				- 2
Autres variations			43				43
Situation à la clôture 2021	55 000	128	1 244 841	4 786	294 272	23 430	1 622 457
Variation de capital							-
Résultat 2022					355 629		355 629
Dividendes versés					- 30 048		- 30 048
Résultat non distribué			264 224		- 264 224		-
Subventions d'invest.				206			206
Ecart de conversion						- 623	- 623
Variation de périmètre et % d'intérêts							-
Autres variations			3				3
Situation à la clôture 2022	55 000	128	1 509 068	4 992	355 629	22 807	1 947 624

Tableau de flux de trésorerie (en KE)

	Année 2022	Année 2021
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
RESULTAT NET	355 629	294 272
Part des minoritaires dans le résultat stés intégrées	2 067	2 506
Elimination des éléments sans incidence sur la trésorerie	3 253	- 10 410
Dotations aux Amortissements et provisions	181 590	146 862
Reprises des Amortissements et provisions	- 39 501	- 38 933
Plus et moins values de cession	- 1 119	18
Impôts différés	- 3 955	- 3 603
Subventions virées au résultat	- 602	- 573
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	497 362	390 139
<i>Variation nette exploitation</i>	<i>- 190 851</i>	<i>- 177 325</i>
Var° de stock	- 128 815	- 171 424
Var° des Créances d'exploit°	- 109 212	- 98 134
Var° des Dettes d'exploit°	47 176	92 233
<i>Variation nette hors exploitation</i>	<i>- 31 082</i>	<i>27 694</i>
Var°des créances hors exploitation	- 38 363	6 113
Var°des dettes hors exploitation	3 662	27 137
Charges et produits constatés d'avance	3 619	- 5 556
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 221 933	- 149 631
Flux net de trésorerie généré par l'activité	275 429	240 508
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décaisst / acquisition immos incorporelles et corporelles	- 151 615	- 121 855
Encaisst / cession d'immos incorporelles et corporelles	2 936	5 474
Décaisst / acquisition immos financières	- 8 385	- 19 126
Encaisst / cession immos financières	4 282	3 946
Tréso.nette /acquisitions & cessions de filiales	- 208 562	- 64 798
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 361 344	- 196 359
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés aux actionnaires de la mère	- 30 048	- 65 050
Dividendes versés aux minoritaires	- 219	- 396
Subventions d'investissement encaissés	808	1 168
Encaissements provenant d'emprunts	312 178	90 509
Remboursement d'emprunts	- 159 392	- 135 269
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	123 327	- 109 038
Incidences des variations de taux de change	- 6 915	12 629
Reclassement de trésorerie		299
VARIATION DE TRESORERIE	30 497	- 51 961
TRESORERIE A L'OUVERTURE	507 216	559 177
TRESORERIE A LA CLOTURE	537 713	507 216

Groupe SOPREMA

3.6

Provisions pour risques et charges (en KE)

	A Nouveau	Mouv. Périmètre	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Autres variations	Ecart de conversion	Solde
Provisions pour litiges	21 356	44	5 411	- 5 626	1	23	21 209
Provisions pour garanties données	38 099	-	26 717	- 21 254	-	481	44 043
Provisions pour perte sur marché à terme	1 399	-	2 347	- 1 348	- 1	-	2 397
Provisions pour amendes et pénalités	1 201	-	942	- 393	-	-	1 750
Provisions pour pertes sur contrats	969	-	-	- 1 014	-	45	-
Provisions pour autres risques	7 604	-	7 350	- 4 864	-	215	10 305
Total provisions pour risques	70 628	44	42 767	- 34 499	-	764	79 704
Provisions pour pensions	16 288	301	339	- 2 105	90	2	14 915
Provisions pour impôts	858	-	102	- 7	- 1	- 30	922
Provisions pour renouvellement d'immo.	348	-	-	-	1	17	366
Provisions pour grosses réparations	242	-	-	-	-	12	254
Prov. pour autres charges	9 369	325	2 131	- 825	- 44	- 9	10 947
Total provisions pour charges	27 105	626	2 572	- 2 937	46	- 8	27 404
Total prov. pour risques et charges	97 733	670	45 339,00	- 37 436	46	756	107 108
Résultat d'exploitation			38 065	- 30 491			
Résultat financier			4 839	- 5 219			
Résultat exceptionnel			2 435	- 1 726			

Groupe SOPREMA

3.7

Echéancier des immobilisations et dettes financières (en KE)

	Valeur 2022	Valeur 2021
Créances rattachées à des participations		
- à moins d'un an	2 801	9 067
1-5 ans	-	281
- à plus de 5 ans	1 745	891
TOTAL	4 546	10 239

Prêts et autres immo. financières		
- à moins d'un an	5 875	4 647
1-5 ans	9 065	7 190
- à plus de 5 ans	5 311	5 016
TOTAL (1)	20 251	16 853

(1) hors autres titres immobilisés : 183 183

Dettes financières		<i>Dont part crédit bail</i>		<i>Dont part crédit bail</i>
- à moins d'un an	149 939	6 925	122 652	5 152
1-5 ans	351 883	16 968	229 643	11 081
- à plus de 5 ans	45 950	3 057	25 159	2 115
TOTAL	547 772	26 950	377 454	18 348

- Nantissement d'éléments d'actifs des sociétés Convoy, Soprema Canada, Gestion Soprema Canada, Fons Meeder, Girard Hervouet, Majster-Po et Soprema NV, en garantie de facilités de crédit, utilisées ou non utilisées, accordées par les banques

- Certains anciens emprunts bancaires font l'objet de covenants (ratios financiers) qui sont respectés au 31 décembre 2022

	Valeur 2022	Valeur 2021
Comptes courants actifs avec des parties liées		
- à moins d'un an		
- à plus d'un an	75 049	55 623
TOTAL	75 049	55 623

Comptes courants passifs avec des parties liées		
- à moins d'un an		
1-5 ans	32 897	26 223
- à plus de 5 ans		
TOTAL	32 897	26 223

Groupe SOPREMA

4.1

Ventilation du chiffre d'affaires (en KE)

	Année 2022	Année 2021
<i>Ventes de travaux et services</i>		
- France	918 265	755 254
- Autres pays d'Europe et Suisse	35 684	24 252
- Amérique du Nord	32 603	24 017
- Autres	2 560	2 797
<hr/>		
Sous Total	989 112	806 320
<hr/>		
<i>Ventes de marchandises et produits</i>		
- France	715 291	618 794
- Autres pays d'Europe et Suisse	1 359 205	1 044 033
- Amérique du Nord	1 634 258	1 170 055
- Autres	127 342	101 307
<hr/>		
Sous Total	3 836 096	2 934 189
<hr/>		
TOTAL CA EN KEUROS	4 825 208	3 740 509

Groupe SOPREMA

4.2

Effectifs

	Valeur 2022	Valeur 2021
Cadres	1 522	1 429
Non cadres	8 930	8 291
Effectif moyen employé	10 452	9 720

Groupe SOPREMA

4.3

Engagements hors bilan (en KE)

Engagements donnés

	Valeur 2022	Valeur 2021
Cautions	2 326	3 228
Garanties	22 897	10 694
Effets escomptés non échus	9 707	10 299
Engagement / Achat de matières	21 432	28 982
Engagement / Achat-vente de devises		
Autres engagements donnés		
Total	56 362	53 203

Engagements reçus

	Valeur 2022	Valeur 2021
Cautions	27 462	27 934
Garanties	69 515	46 787
Autres engagements reçus		
Total	96 977	74 721

Engagements réciproques

	Valeur 2022	Valeur 2021
Cautions de marchés	115 025	99 847
Total	115 025	99 847

HOLDING SOPREMA

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 55 000 000 Euros
Siège Social à STRASBOURG – 15, rue de Saint-Nazaire
R.C. STRASBOURG B 558 500 187

POUVOIR

Je, soussigné Monsieur Pierre-Etienne BINDSCHIEDLER ,

Agissant en qualité de Président Directeur Général de la société **HOLDING SOPREMA S.A.** anonyme de 55 000 000 euros, dont le siège social est sis 15 rue de Saint-Nazaire à Strasbourg 67100 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro 558 500 187,

donne pouvoir à Madame Maka TODRIA, Assistante Juridique, à l'effet :

- d'effectuer toutes démarches relatives aux formalités afférentes au dépôt des statuts de la société **HOLDING SOPREMA S.A.** auprès du Registre du Commerce et des Sociétés compétent ;
- de signer tous documents ou pièces corrélatifs ;
- et, d'une façon générale, faire tout ce qui sera nécessaire pour l'exécution des présentes.

Fait à Strasbourg,

Le 13 M². 2024

Maka TODRIA

Le Mandataire

("Accepté" et signature)

Accepté


Pierre-Etienne BINDSCHIEDLER

Le Mandant

("Bon pour pouvoir" et signature)

"Bon pour pouvoir"
